



HAL
open science

Préface en quatre actes

Franck Latty

► **To cite this version:**

Franck Latty. Préface en quatre actes. Catherine Kessedjian, Olivier Descamps, Teodolinda Fabrizi (dir.), Au service du droit international. Les 150 ans de l'Association de droit international – To the Benefit of International Law. 150 Years of the International Law Association., Editions Panthéon-Assas, 2023, 978-2-37651-051-2. <halshs-04148289>

HAL Id: halshs-04148289

<https://shs.hal.science/halshs-04148289v1>

Submitted on 2 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Préface en quatre actes

Par Franck Latty
Professeur à l'Université Paris Nanterre (CEDIN)
Président de la Branche française de l'Association de droit international

Acte I : 1873. En octobre, un mois après la fondation de l'Institut de droit international (IDI), une « petite bande de visionnaires » (« *small band of visionaries* », C. J. Olmstead) se réunit à Bruxelles, sous l'impulsion donnée par Elihu Burritt, philanthrope issu du mouvement pacifiste américain. La conférence, qui réunit entre trente et quarante personnes dont onze membres du nouvel IDI, débouche sur la décision de fonder la Conférence internationale pour la réforme et la codification du droit des gens (en anglais : *The Association for the Reform and Codification of the Law of Nations*). Sa dénomination en affiche l'ambition : faire évoluer le droit international et coucher par écrit ses règles encore diffuses. Bien moins élitiste que l'IDI, la nouvelle association est ouverte à tous ceux, même non juristes, que le développement du droit international intéresse. L'année suivante, à Genève, la Constitution de l'association est adoptée et un premier Conseil est désigné. Sans que ses objectifs changent, l'appellation de l'Association est modifiée en 1895 pour prendre le nom plus sobre d'Association de droit international (ADI), en anglais : *The International Law Association* (ILA). Il n'a pas changé depuis lors. L'association s'est, elle, déployée. Aux comités ou secrétariats locaux créés dans certains pays vont succéder des branches nationales. En 1910, la première d'entre elles est créée aux Pays-Bas ; d'autres suivront en Allemagne et en Argentine, puis au cours des années 1920 au Japon, en Tchécoslovaquie, aux Etats-Unis d'Amérique, en Suède, Hongrie, Mexique, Pologne, Bulgarie, France, Autriche, Danemark, Italie, Norvège, à Dantzig, en Espagne et en Yougoslavie, pour ne mentionner que les premières branches ayant vu le jour – certaines de manière éphémère. Au niveau mondial, l'ADI œuvre au développement du droit international à travers les travaux des comités internationaux constitués sur les *****10***** thèmes les plus variés du droit international (dès 1874, les premiers comités sont établis sur les thèmes des lettres de change, des collisions en mer et du droit pénal international), et par l'organisation de conférences mondiales, d'abord annuelles puis biennales.

Acte II : 1973. L'Association de droit international fête son centenaire, forte de ses presque 5 000 membres et 42 branches nationales, et d'un siècle de travaux en droit international. Une conférence est organisée dans sa ville natale, Bruxelles, du 30 août au 1^{er} septembre. Pour la postérité, un livre est édité (*Le Livre du Centenaire / The Centenary Volume*), dont les contributions sont rédigées dans l'une ou l'autre des deux langues officielles de l'association¹. Sa consultation en 2022 est riche d'informations sur l'histoire de l'Association (missions, fonctionnement, contribution au droit international), à laquelle trois contributions sont consacrées (respectivement par C. J. Olmstead, Lord Wilberforce et F. Münch). Elle renseigne surtout, comme l'annonce l'intitulé de l'ouvrage, sur l'état du droit international en 1973, qui

¹ Maarten BOS (Ed.), *The Present State of International Law and Other Essays, written in honour of the Centenary Celebration of the International Law Association 1873-1973*, Deventer, Kluwer, 1973, xii-392 p.

est l'objet de la plupart des chapitres thématiques, rédigés par les présidents ou rapporteurs des comités internationaux de l'ADI de l'époque.

Acte III : 2023. Le 150^e anniversaire de l'ADI est un nouveau point d'étape important dans la longue vie de l'association. Sa branche française s'est vu confier l'honneur d'en organiser les manifestations de célébration. La Professeure Catherine Kessedjian, présidente d'honneur de la branche française et vice-présidente du Conseil exécutif de l'ADI, a pensé et piloté une année anniversaire riche en événements. Une vingtaine de « livres blancs » thématiques préparés dès 2021 donnent lieu, tout au long de 2023, à autant de séminaires en ligne (le néologisme « webinaire » a proliféré avec la pandémie de covid-19...). Dans la seconde moitié de juin, une manifestation sur trois journées est organisée à la Cité internationale universitaire de Paris. En décembre, une ultime réunion dresse le bilan des travaux menés pour le 150^e anniversaire de l'association, dont le moteur aura été la construction du droit international du futur. *****II*****

Et puis, il y a le livre qui se présente sous vos yeux, dirigé par Catherine Kessedjian, Olivier Descamps et Teodolinda Fabrizi, publié par les Éditions Panthéon-Assas, avec le concours des Éditions A. Pedone. Il paraît à l'occasion du symposium de juin.

L'ouvrage met à l'honneur l'association à travers son siècle et demi « au service du droit international ». Loin de constituer une actualisation du Livre du Centenaire, l'ouvrage s'en distingue à de multiples égards.

Tout d'abord, il donne un éclairage inédit sur le *contexte* de l'époque. C'est le *Moment* 1873 que le lecteur découvre à travers les pages passionnantes qui ouvrent ce livre, où le droit cohabite avec la géopolitique, l'histoire, l'art, ou encore la philosophie. Dans cette section, la seconde moitié du XIX^e siècle révèle ses profonds ressorts : ceux d'un monde en mutation, régi par un droit international encore balbutiant mais plein de promesses, après le succès de l'arbitrage de l'*Alabama*.

De plus, l'histoire de l'association n'est pas non plus l'objet de contributions à part entière – il faut dire que l'ADI n'a pas connu de grand bouleversement depuis son Centenaire : son fonctionnement reste le même, à quelques nuances près – par exemple la création de « groupes de travail », distincts des comités internationaux, chargés d'explorer de nouvelles thématiques. Force est de constater en outre que le nombre de ses membres en 2023 est sensiblement le même qu'en 1973. Il aura même fallu attendre 148 ans pour que l'association se décide à lancer une politique volontariste en faveur de la diversité et de l'inclusion, et pour que son Conseil exécutif soit enfin présidé par une femme ! En revanche, en cinquante ans, l'ADI s'est ouverte à de nouveaux horizons, comme la liste des lieux de déroulement des conférences biennales en témoigne, tout comme elle s'est enrichie d'une vingtaine de nouvelles branches nationales. Comme les branches d'un arbre, les associations affiliées innervent le système fédéral qu'est l'ADI. De manière inédite, l'ouvrage met l'accent sur leur rôle, en retraçant l'histoire d'une trentaine d'entre elles (celles qui ont répondu à l'appel de Catherine Kessedjian).

Enfin, à l'inverse du Livre du Centenaire, l'ouvrage n'aborde guère l'état du droit international en 2023 ; il l'a été au travers des livres blancs, dont l'approche prospective prend appui sur un état des lieux du droit existant. La troisième partie du présent ouvrage est en revanche consacrée à la raison d'être de l'ADI : sa contribution au développement du droit international, à travers les travaux de ses comités internationaux et les résolutions adoptées par les conférences biennales successives. Ces pages sont précieuses à plusieurs égards, dont le moindre n'est pas la mise au jour incidente de la réception des travaux de l'ILA par les États, les organisations internationales, et par les organes juridictionnels, car c'est encore principalement d'eux

qu'émane le droit international positif, la société civile n'étant qu'une force d'appoint. De manière plus diffuse, c'est tout le potentiel de l'organisation pour contribuer à « construire demain » (la devise des 150 ans) qui apparaît. *****12*****

Acte IV : 2073. L'Association de droit international fête en grande pompe son bicentenaire, forte de ses 10 000 membres et 160 branches nationales ou régionales. Elle n'a jamais été autant *internationale*. Ses membres les plus âgés, dont les anciens jeunes chercheurs qui ont signé les conclusions du Livre des 150 ans, gardent le souvenir émoussé mais ému des manifestations de 2023. Comment le temps a-t-il pu filer si rapidement... ?

Il n'est guère envisageable de fêter les 200 ans de l'association sans regarder en arrière. Les organisateurs du Bicentenaire ont la chance de pouvoir consulter les ressources numériques des 150 ans qui ont survécu aux années, notamment les livres blancs et les enregistrements vidéo des webinaires et du symposium de Paris. Ils ont aussi à disposition l'ouvrage synthétisant les conclusions et recommandations de l'année anniversaire. Sur la gamme qui va du pire au meilleur, quels scénarios du futur discutés en 2023 se sont-ils réalisés ? Un an après le déclenchement d'une guerre d'agression par la Russie aux effets potentiellement ravageurs au-delà de l'Ukraine, ce dans un contexte de crise mondiale permanente (sécuritaire, économique, environnementale, énergétique, pandémique...) et de défaillance du multilatéralisme pour y répondre, y a-t-il eu un *Moment* 2023 ? Un plongeon ou un sursaut ?

Les organisateurs du Bicentenaire ont aussi sous la main le Livre des 150 ans, en bon vieux papier. En tournant ses pages jaunies par les années, ils mesurent les trésors qu'il recèle... Leur revient une citation tirée du chapitre 3 de *Walden*, l'œuvre majeure de Thoreau, grand auteur américain décédé une dizaine d'années avant la création de l'ADI : « [l]es livres sont la richesse la plus précieuse du monde et le digne legs des générations et des nations » (« *Books are the treasured wealth of the world and the fit inheritance of generations and nations* »).

S'impose à leur esprit l'impérieuse nécessité de préparer un Livre du Bicentenaire, à destination des contemporains... et des générations futures.

Novembre 2022